Case FRC 128

ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

POUR

LES RELIGIEUX MENDIANS;

Par l'Auteur du Mémoire intitulé : Suppreſſion nécessaire des Ordres Mendians.

NOSSEIGNEURS,

Tandis qu'il s'élève, par vos ſoins, cet édifice ſublime que toutes les loix divines & humaines ont regardé comme le chef-d'œuvre de la ſageſſe; tandis que vous renverſez pour jamais le mur de

A1 + W 323

ſéparation que la barbarie avoit élevé entre les hommes & les hommes, les Nations & les Nations, les Juifs & les Gentils ; la claſſe malheureuſe des Religieux Citoyens, trop long-temps négligée, que vous rappelez à l'organiſation du temple politique, pourroit-elle craindre encore les préjugés, les ridicules, les abus ſous leſquels elle a gémi tant qu'a duré le règne tyrannique des Caſtes privilégiées ; & la Patrie ne devra-t-elle pas repouſſer de ſon ſein les hommes audacieux qui refuſeroient de reconnoître leurs frères pour leurs égaux !

Nous les admettons de toute notre ame, Noſſeigneurs, ces principes d'égalité primitive que vous avez puiſés dans l'inſtitution même du Créateur : nous la profeſſons avec vous, cette liberté précieuſe qu'un Dieu légiſlateur eſt venu oppoſer à la ſervitude introduite par les hommes : nous la jurons ſur l'autel de la Patrie, cette fraternité qui doit, de tous les Citoyens, ne faire qu'une même famille, & offrir à la terre le ſpectacle le plus ſublime & le plus impoſant.

Hélas ! nos inſtituts nous les avoient promis ces délicieux avantages ; les premiers Fondateurs des Ordres Religieux en avoient puiſé l'eſprit dans

l'Évangile qui égaliſe tous les hommes ; mais bientôt la ſimplicité première s'eſt évanouie des Cloîtres avec leurs Patriarches : les richeſſes , la magnificence, les diſtinctions, la féodalité, l'eſprit de domination s'y ſont introduits, & l'aſyle de l'humilité a vu dans ſon ſein des nobles & des roturiers, des ſeigneurs & des vaſſaux, des fortunés & des malheureux, des propriétaires & des mendians, des oiſifs & des travailleurs, des élégans & des rapetaſſés, des privilégiés & des mercenaires, des maîtres & des eſclaves, des bigarures de toutes les étoffes, de toutes les formes, de toutes les couleurs.

Ainſi, dans toutes les autres claſſes, la féodalité a dénaturé les hommes en les diviſant ; tandis que l'égalité devoit leur faire trouver leur gloire & leur force dans leur union.

C'eſt à vous, Noſſeigneurs, qu'il étoit réſervé de créer un plan qui embraſsât toutes les parties de l'État, & d'accomplir ainſi ce que les Légiſlateurs anciens n'ont fait que nous promettre. C'en eſt fait, ce plan exiſte, il eſt exécuté ; il n'eſt plus qu'un Ordre dans l'Empire François, & c'eſt de l'égalité du droit des individus qui le compoſent, que va dépendre ſon bonheur.

Non, nous ne redoutons plus les prétentions

abſurdes de ces frères-aînés dédaigneux qui, ſur la même cendre & ſous la même bure que nous, s'étoient érigé un trône fantaſtique du haut duquel ils nous jugeoient impitoyablement, & nous faiſoient acheter, par les plus ſanglantes humiliations, les reſſources modiques & paſſagères auxquelles nous avions plus de droit que perſonne, & qu'ils ont l'orgueilleuſe mal-adreſſe de nous reprocher aujourd'hui *.

Plus indulgens à leur égard qu'ils ne le ſont au nôtre, ſans doute nous pardonnerons à l'eſſor convulſif d'un règne expirant, cette malhonnête apoſtrophe. Nous conſentons à oublier le paſſé & à les regarder comme nos frères, quand ils applaudiront avec nous à la ſageſſe des auguſtes Repréſentans de la famille.

Pères tendres & compatiſſans, ces fidèles Dépoſitaires de nos biens communs anéantiront juſqu'au ſouvenir des diſtinctions odieuſes, des préférences injuſtes; & les enfans de la Patrie qu'ils doivent doter, réduits au même état, avec les

---

* Nous ſommes bien éloignés de généraliſer cette application. Les Ordres de St. Bernard, des Prémontrés & des Chartreux nous ont toujours regardé comme leurs frères.

mêmes beſoins, ſeront pourvus auſſi des mêmes reſſources. Elle ſera détruite pour jamais, cette frivole diſtinction entre la pauvreté & la pauvreté, le froc & le froc, les obſervances & les obſervances, le Prêtre & le Prêtre, l'Autel & l'Autel. Réunis dans le ſein maternel de la même Patrie, à l'ombre du même ſanctuaire, deſtinés aux mêmes fonctions, les Lévites du même Empire y jouiront des mêmes avantages.

* Quels motifs, en effet, pourroit-on oppoſer à cette juſtice de la Nation ? A ſes yeux tous les Religieux ſont égaux : les différences s'écliпſent avec les vices de leurs corporations; & les Religieux riches n'ont plus ſur les pauvres que le triſte avantage d'avoir joui plus long-temps d'une opulence abuſive qu'il eût été plus ſage de partager avec leurs frères indigens.

Sur quoi fonderoient-ils donc l'inégalité du traitement? les uns & les autres ont également cédé à la ſociété leur légitime & leurs prétentions; ils ont également rempli la tâche qui leur étoit preſ-

---

* On répond ici aux obſervations des Bénédictins de St. Maur, où l'on trouve le reproche dont il eſt parlé ci-deſſus.